

ROYAUME DU MAROC



Ministère des Habous
et des Affaires Islamiques

amee
Agence Marocaine
pour l'Efficacité Énergétique

ROYAUME DU MAROC



Ministère de l'Énergie, des Mines
et Développement Durable

LABEL
MOSQUÉE
VERTE

Manuel de
labellisation à
destination des
demandeurs



SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| 1. LE LABEL MOSQUÉE VERTE | 04 |
| 2. CRITÈRES DE DÉLIVRANCE DU LABEL | 04 |
| 3. ÉCLAIRAGE LED | 07 |
| 4. RÈGLES D'INSTALLATION D'UN CHAUFFE-EAU SOLAIRE | 10 |
| 5. RÈGLES D'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES | 14 |
| 6. CONFORMITÉ AVEC LA RÉGLEMENTATION THERMIQUE | 18 |
| 7. L'ENTRETIEN | 20 |
| 8. MESURES RECOMMANDÉES | 22 |
| 9. FAITES VOTRE DEMANDE DE LABEL EN QUATRE ÉTAPES | 28 |

1. LE LABEL MOSQUÉE VERTE

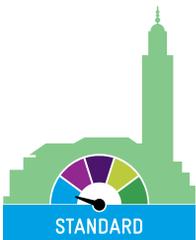
Vous êtes un bienfaiteur ou une association gérant une mosquée, et vous souhaitez faire partie du programme d'efficacité énergétique dans les mosquées ? Le label Mosquée Verte récompense les mosquées qui se sont équipées de technologies permettant d'économiser l'énergie. Le label a été créé par le Ministère des Habous et des Affaires Islamiques en collaboration avec l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique (AMEE).

2. CRITÈRES DE DÉLIVRANCE DU LABEL

| Type de label | Mosquée Verte STANDARD | Mosquée Verte STANDARD PLUS | Mosquée Verte STANDARD ++ | Mosquée Verte CONFORME | Mosquée Verte CONFORME PLUS |
|---|---------------------------|--------------------------------|------------------------------|----------------------------|--------------------------------|
| Type de mosquée | Mosquée existante | Mosquée existante* | Mosquée existante* | Mosquée conforme la RTCM * | Mosquée conforme à la RTCM |
| Séparation des compteurs | X | X | X | X | X |
| Lettre d'engagement ou contrat de maintenance | X | X | X | X | X |
| LED | X | X | X | X | X |
| CES pour la production d'eau chaude sanitaire | | CES ou PV* | X* | | X* |
| Panneaux photovoltaïques | | | X* | | X* |

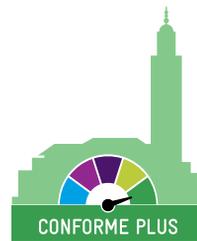
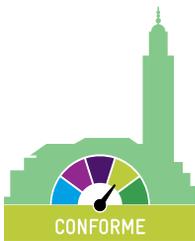
Bien que l'attribution des labels repose sur l'examen des documents remis au comité, celui-ci se réserve un droit de regard sur l'octroi ou non du label. La décision se basera non seulement sur les conformités relevées mais également sur les écarts constatés, ainsi l'état des équipements installés et leur bon fonctionnement sont des critères indispensables. La décision du comité est souveraine.

Il existe 5 catégories de label :

| | | |
|--|---|---|
| <p>Le label Mosquée Verte STANDARD récompense les mosquées qui se sont équipées d'un éclairage LED.</p> | <p>Le label Mosquée Verte STANDARD PLUS récompense les mosquées qui, en plus des lampes LED, se sont équipées de chauffe-eaux solaires ou de panneaux photovoltaïques.</p> | <p>Le label Mosquée Verte STANDARD ++ récompense les mosquées qui, en plus des lampes LED, se sont équipées de chauffe-eaux solaires et de panneaux photovoltaïques.</p> |
|  |  |  |
| <p>Mosquée Verte STANDARD</p> | <p>Mosquée Verte STANDARD PLUS</p> | <p>Mosquée Verte STANDARD ++</p> |
|  LED |  LED |  LED |
| | <p>Chauffe-eau solaire</p>  | <p>Chauffe-eau solaire</p>  |
| | <p>ou</p> | <p>et</p> |
| | <p>Panneaux photovoltaïques</p>  | <p>Panneaux photovoltaïques</p>  |

Le label Mosquée Verte **CONFORME** récompense les mosquées conformes à la réglementation thermique de construction du Maroc, qui se sont équipées de lampes LED.

Le label Mosquée Verte **CONFORME PLUS** récompense les mosquées conformes à la réglementation thermique de construction du Maroc, qui en plus des lampes LED, se sont équipées de chauffe-eaux solaires et/ou des panneaux photovoltaïques.



Mosquée Verte
CONFORME

Mosquée Verte
CONFORME PLUS

Conforme à la RTCM

Conforme à la RTCM



Chauffe-eau solaire



et/ou

Panneaux photovoltaïques



* Mosquée conforme à la RTCM concerne aussi bien les mosquées nouvellement construites et assujetties aux exigences de la RTCM que les mosquées existantes (mosquées historiques et anciennes mosquées) qui présentent un bilan énergétique conforme à la RTCM.

Ce manuel vous montre la démarche à suivre pour installer les équipements qui vous donnent droit au label Mosquée Verte.

3. ÉCLAIRAGE LED

Remplacer votre éclairage par un éclairage **LED** vous donne droit au label Mosquée Verte **STANDARD**.



Ampoule LED

Remplacer l'éclairage d'une mosquée par des LED permet de faire baisser **d'au moins 40% ce poste de consommation**. Respectez les étapes ci-dessous afin d'installer correctement votre éclairage LED.

Pour savoir de quelles LED vous avez besoin, commencez par inventorier votre éclairage en utilisant le tableau ci-dessous. **Pour la 5^{ème} colonne à droite**, reportez-vous au tableau d'équivalence sous le tableau d'inventaire. Il vous renseignera sur les LED à choisir en remplacement des ampoules inventoriées.



Tableau de l'inventaire de l'éclairage

| Type d'ampoule | | Nombre d'ampoules | Puissance (w) | Type de douille | Lieu (salle de prière, sanitaires, etc.) | Nombre et choix des lampes LED de remplacement avec indication du voltage |
|-----------------------|---|-------------------|---------------|-----------------|--|---|
| Ampoule incandescente |  | | | | | |
| Ampoule fluocompacte |  | | | | | |
| Spot halogène |  | | | | | |
| Ampoule halogène |  | | | | | |
| LED |  | | | | | |

Tableau d'équivalence

| | | | | | | | |
|---|---------------|-----|-----|-----|------|------|------|
|  | INCANDESCENCE | 25W | 60W | 75W | 100W | 150W | |
|  | HALOGÈNE | 25W | 50W | 60W | 85W | 110W | 200W |
|  | FLUOCOMPACTE | 6W | 9W | 13W | 19W | 30W | |
|  | LED | 2W | 7W | 9W | 12W | 20W | 30W |

Si vous voulez changer par exemple une lampe à incandescence de 25W, vous devrez la remplacer par une lampe LED de 2W. Une lampe à incandescence de 60W doit être remplacée par une lampe LED de 7W, et ainsi de suite.

Pour obtenir le label Mosquée Verte STANDARD, il faut que l'éclairage soit à 100% LED et que tous les points lumineux avec des LED soient fonctionnels. Si des points lumineux ne fonctionnent pas, il est impératif de demander à un électricien de les remettre à niveau. Des recommandations complémentaires, mais non obligatoires, sont expliquées dans le chapitre 7 de ce manuel.

Récapitulatif des mesures obligatoires pour le label Mosquée Verte STANDARD :

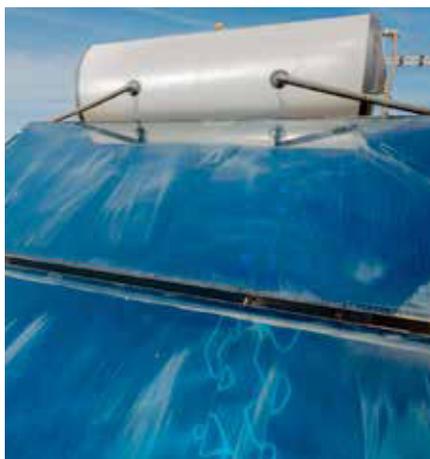
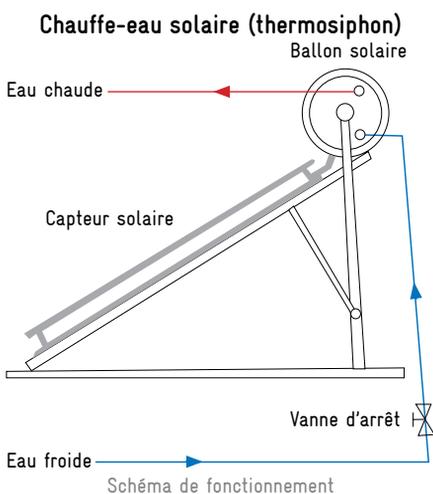
- Installer un éclairage à 100% LED



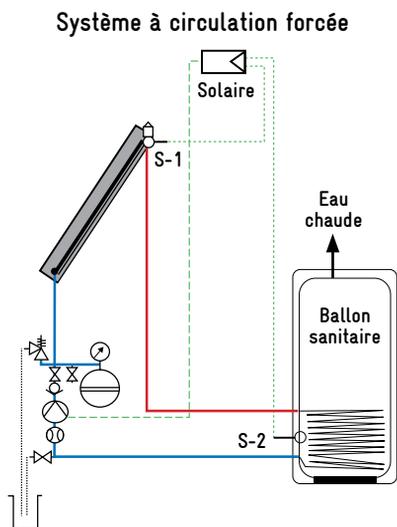
4. RÈGLES D'INSTALLATION D'UN CHAUFFE-EAU SOLAIRE

L'installation d'un système de chauffage de l'eau sanitaire à partir du soleil, en plus des LED, rend une mosquée éligible pour le label Mosquée Verte STANDARD PLUS. Ce chapitre décrit les mesures obligatoires à respecter pour obtenir le label.

Il existe deux types de chauffe-eaux solaires sur le marché, thermosiphon et à circulation forcée, dont voici les schémas de fonctionnement :



Exemple de système thermosiphon



Exemple de système à circulation forcée

4.1. Dimensionnement

Préciser au professionnel que vous avez contacté le nombre de fidèles utilisant les sanitaires et faites une estimation en litres par personne. Sur la base de ces informations, le prestataire devrait vous présenter un calcul de dimensionnement de votre installation qui précise le volume de stockage, la surface des capteurs et le type de l'installation. Pour obtenir le label Mosquée Verte , il faut que la production des chauffe-eaux solaires couvre au moins 30% des besoins en eau chaude sanitaire.

4.2. Orientation des chauffe-eaux solaires



Les chauffe-eaux solaires doivent profiter d'un maximum d'ensoleillement et éviter l'ombrage. Portez attention au minaret qui peut faire de l'ombre. D'autre part, la distance entre le chauffe-eau solaire et le robinet d'utilisation doit être minimisée pour éviter la pose de longs tuyaux et les pertes thermiques qui y sont liées. Il faut avoir un accès facile au chauffe-eau solaire pour l'entretien.

Exemple de chauffe-eau solaire installé au soleil, en évitant les zones d'ombre

4.3. Fixation de l'installation au sol

Il est ensuite important de fixer le chauffe-eau solaire sur le toit afin d'éviter qu'il ne se déplace, s'abîme, voire même s'envole en cas d'intempérie. La fixation ne doit pas cependant endommager l'étanchéité de la toiture (ne pas faire de trou dans le toit).



Exemple de cas à éviter
d'une installation sans fixation



Exemple de fixation stable

4.4. Isolation des tuyaux

Il est important de bien isoler les tuyaux d'eau chaude et de protéger l'isolant pour éviter les pertes de chaleur.



Exemple de cas à éviter
d'isolant (en noir) détérioré



Exemple de cas à éviter
de tuyau non isolé



Exemple de tuyau
bien isolé

4.5. Protection des câbles



Exemple de goulotte

Si les chauffe-eaux solaires sont alimentés par une résistance, il est impératif d'ordonner les câbles (éviter les nœuds) et de les entourer d'une goulotte pour les protéger.

Récapitulatif des mesures obligatoires pour l'installation de chauffe-eaux solaires dans le cadre du label :

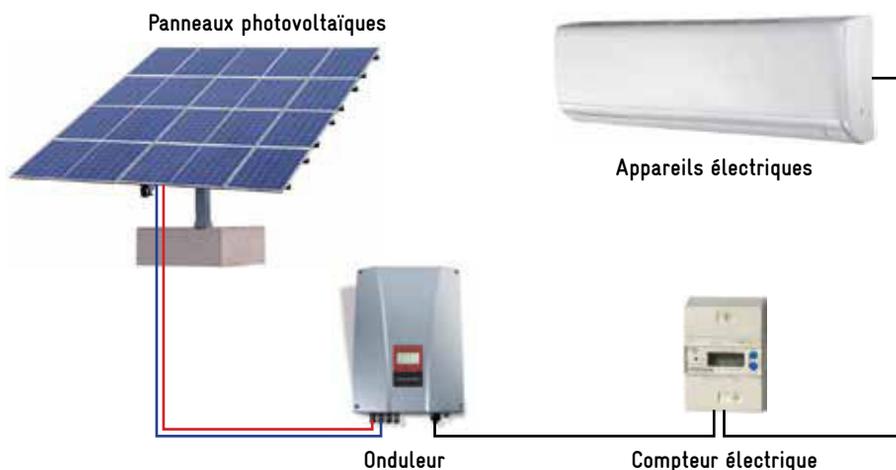
- Faire dimensionner l'installation par un professionnel pour couvrir au moins 30% des besoins thermiques
- Orienter correctement l'installation
- Fixer correctement l'installation
- Isoler correctement l'installation
- Protéger correctement les câbles

Le respect des mesures obligatoires des deux chapitres précédents donnent droit au label Mosquée Verte STANDARD PLUS.

5. RÈGLES D'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

En plus d'un éclairage LED, une installation photovoltaïque (avec ou non des chauffe-eaux solaires) rend la mosquée éligible pour le label Mosquée Verte STANDARD PLUS. Pour ce faire, il faut respecter les mesures obligatoires concernant les panneaux photovoltaïques décrites dans le chapitre ci-dessous.

Le photovoltaïque permet de produire de l'électricité à partir de l'énergie solaire.



Le panneau photovoltaïque est un dispositif technologique constitué de capteurs solaires photovoltaïques, destinés à convertir le rayonnement solaire en courant électrique.

5.1. Dimensionnement

Vérifiez que votre prestataire fasse un inventaire de tous les équipements qui consomment de l'électricité dans votre mosquée. Rassemblez en complément les factures d'électricité des 12 derniers mois pour qu'il puisse se faire une image complète de votre consommation électrique mensuelle. Sur cette base, il doit vous présenter un calcul qui traduit ces besoins en puissance électrique à installer en kWc (kilowatt crête). Le professionnel doit aussi vous conseiller sur le type de panneaux photovoltaïques à installer. Pour obtenir le label Mosquée Verte, il faut que les panneaux photovoltaïques couvrent au moins 30% des besoins électriques.



Avant d'installer, il faut dimensionner

5.2. Orientation des panneaux photovoltaïques

Les panneaux solaires doivent profiter d'un maximum d'ensoleillement et éviter l'ombrage. Bien qu'il soit généralement recommandé d'orienter les panneaux photovoltaïques vers le sud, l'orientation est-ouest reste la plus optimale. Elle permet en effet de générer plus d'énergie, notamment pour les bâtiments qui ont une forte consommation énergétique le soir. Aussi, cette orientation s'adapte parfaitement aux petits espaces. Portez également attention au minaret qui peut faire de l'ombre.

D'autre part, il est essentiel de limiter la distance entre les panneaux solaires et l'onduleur pour éviter la pose de longs câbles et les pertes. Il faut permettre un accès facile aux panneaux solaires pour leur entretien.



Installation sans aucune ombre

5.3. Fixation de l'installation au sol

Il est ensuite important de fixer les panneaux photovoltaïques sur le toit afin d'éviter qu'ils ne se déplacent, s'abîment, voire même s'envolent en cas d'intempéries. La fixation doit cependant protéger l'étanchéité de la toiture (ne pas faire de trou dans la dalle). La structure sur laquelle sont posés les capteurs solaires doit être en aluminium ou en acier galvanisé pour éviter la rouille.



Système de fixation stable

5.4. Protection des câbles

Il faut absolument utiliser des câbles spécialement adaptés aux panneaux photovoltaïques. Il est aussi conseillé d'ordonner les câbles (éviter les nœuds) et de les entourer d'une goulotte pour les protéger.



Câbles ordonnés



Pose d'une goulotte pour y protéger les câbles électriques

Récapitulatif des mesures obligatoires pour l'installation de panneaux photovoltaïques dans le cadre du label :

- Faire dimensionner par un professionnel pour couvrir au moins 30% des besoins électriques
- Orienter correctement l'installation
- Fixer correctement l'installation
- Protéger correctement les câbles

Le respect des mesures obligatoires concernant l'éclairage LED et les panneaux photovoltaïques ou les chauffe-eaux solaires vous rend éligible pour le label Mosquée Verte STANDARD PLUS.

Le respect des mesures obligatoires concernant l'éclairage LED, les panneaux photovoltaïques et les chauffe-eaux solaires vous rend éligible pour le label Mosquée Verte STANDARD ++.

Pour accéder aux catégories CONFORME et CONFORME PLUS du label Mosquée Verte, il est indispensable que la mosquée soit conforme à la réglementation thermique de construction du Maroc (RTCM). Cet aspect est expliqué dans le chapitre suivant du manuel.

6. CONFORMITÉ AVEC LA RÉGLEMENTATION THERMIQUE

Une mosquée qui est conforme au Règlement Thermique de Construction au Maroc (RTCM) et qui s'est équipée d'un éclairage à 100% LED est éligible pour le label Mosquée Verte CONFORME. Une mosquée conforme à la réglementation avec un éclairage LED et une installation solaire (chauffe-eau solaire et/ou panneaux photovoltaïques) peut prétendre au label Mosquée Verte CONFORME PLUS.



- Mosquée conforme à la RTCM concerne aussi bien les mosquées nouvellement construites et assujetties aux exigences de la RTCM que les mosquées existantes (mosquées historiques et anciennes mosquées) qui présentent un bilan énergétique conforme à la RTCM.
- L'obtention de la classe « CONFORME » ou de la classe « CONFORME PLUS » nécessite, la conformité à la réglementation thermique de construction du Maroc, et en plus d'un éclairage LED, d'un CES pour la production d'eau chaude sanitaire et/ou de panneaux photovoltaïques.

Le Règlement Thermique de Construction au Maroc (RTCM) est un ensemble de règles qui visent essentiellement à améliorer les performances thermiques des bâtiments, à réduire les besoins de chauffage et de climatisation, en améliorant le confort thermique des utilisateurs.

Il incite notamment les professionnels du bâtiment, architectes, ingénieurs et maîtres d'œuvre, à adopter des approches de conception thermique performante de l'enveloppe du bâtiment. Ainsi elle fixe les niveaux de performance pour les composantes de l'enveloppe du bâtiment selon le zonage climatique établi.

En précisant les seuils de performance exigés, la RTCM constitue un document de base qui doit être utilisé dès la conception, pour les cahiers de charge élaborés dans le cadre de projets de construction.

Le respect de cette réglementation permettra de générer des économies substantielles sur la facture électrique des mosquées.

Pour obtenir le label Mosquée Verte CONFORME ou CONFORME PLUS, il est obligatoire de pouvoir fournir un certificat de conformité à la RTCM.

Où obtenir plus d'informations :

Le Ministère des Habous et des Affaires Islamiques dispose d'un document tenant compte des exigences de la RTCM qui peut être mis à disposition du professionnel (architecte) qui interviendra au niveau de la mosquée concernée. Des documents expliquant la réglementation thermique sont disponibles sur le site web de l'AMEE : www.amee.ma



7. L'ENTRETIEN

7.1. Maintenance par un prestataire (garantie ou contrat de maintenance)



Travaux de maintenance sur des panneaux photovoltaïques

Qu'il s'agisse de chauffe-eau solaire ou de panneaux photovoltaïques, il est indispensable d'avoir une garantie qui couvre l'installation. Passé cette période de garantie, il est conseillé de conclure un contrat de maintenance avec le prestataire qui couvre les pièces et la main d'œuvre. Contactez l'AMEE pour obtenir un modèle de contrat de maintenance : contact@amee.ma

Concernant l'éclairage, il est recommandé d'avoir toujours quelques LED de rechange.

7.2. Nettoyage

Pour avoir de l'eau chaude ou de l'électricité, il faut que votre installation solaire soit propre. Il est conseillé de nettoyer vos capteurs une fois par mois, qu'il s'agisse d'un chauffe-eau solaire ou de panneaux photovoltaïques. Utilisez de préférence une raclette en mousse comme sur la photo ci-dessous. Ne projetez pas non plus d'eau à forte pression, ce qui risquerait d'endommager ses joints, ne frottez pas fort pour ne pas rayer le verre et évitez les solvants, les détergents et l'eau très calcaire. Le calcaire laisse des dépôts blancs qui gênent le bon fonctionnement des capteurs.

Il est impératif de laver vos capteurs le matin quand ils sont froids car le choc thermique en pleine journée pourrait briser vos capteurs !



Exemple de cas à éviter d'eau gaspillée pendant le nettoyage



Exemple de bonne pratique de nettoyage avec une raclette en mousse, plus économe en eau

8. MESURES RECOMMANDÉES

Le chapitre ci-dessous récapitule les mesures recommandées pour améliorer la qualité de vos installations d'efficacité énergétique sur le long terme. Ces mesures ne sont pas obligatoires pour l'obtention du label.

8.1. Mesures recommandées concernant l'électricité

Mise à la terre

La mise à la terre vous protège des risques d'électrocution et protège votre installation électrique en particulier les LED. Il est donc important de demander à votre électricien de l'installer. La mise à la terre est un troisième câble qui va directement à la terre.

Mise à niveau du tableau électrique

Si votre tableau électrique n'est plus aux normes, il est important de le remettre à niveau.



Vieux tableau



Tableau électrique remis à neuf

Mise à niveau du câblage

Il est important d'installer un câblage adapté à la puissance totale des appareils électriques installés. Pour cela, il suffit d'additionner les volts de tous appareils électriques installés pour obtenir la puissance totale de câblage nécessaire.



Electricien en train de mettre à niveau le câblage

Regroupement des interrupteurs par rangée

Demandez à un électricien qualifié de regrouper les interrupteurs de telle sorte qu'il soit possible de n'allumer que les rangées réellement utilisées et laisser les autres éteintes. En complément, il est préférable d'étiqueter les interrupteurs pour faciliter l'utilisation et la maintenance.



Boîtier à interrupteurs organisés par rangée

Etiquetage de l'installation électrique

Il est recommandé d'étiqueter les câbles ou de coller des schémas de câblage sur l'armoire du tableau électrique pour faciliter la maintenance en cas de panne. Il en va de même pour les armoires à interrupteurs.



Câbles étiquetés

L'extincteur

Il faut toujours avoir un extincteur à côté du tableau électrique par mesure de sécurité. Il ne faut en aucun cas placer le tableau électrique à proximité ou dans les sanitaires car le contact de l'électricité avec l'eau est extrêmement dangereux.



Extincteur dans la salle de prière, proche du tableau électrique

8.2. Mesures recommandées concernant l'éclairage

Installation de douilles en céramique

Il est recommandé de toujours installer des douilles en céramique quand on installe des LED car elles résistent à la chaleur et empêchent les LED d'éclater.



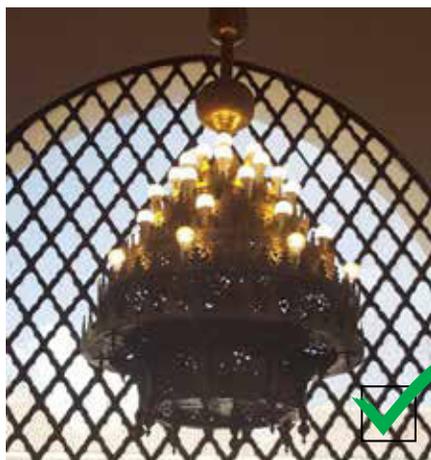
Exemples de douilles en céramique

Bien répartir les ampoules sur les lustres

Les lustres comportent parfois trop de douilles par rapport à l'éclairage réellement nécessaire. Dans ce cas, il n'est pas forcément nécessaire de remplir la totalité des ampoules des lustres. Cependant, il faut veiller à bien répartir les ampoules sur les lustres pour préserver l'esthétique.



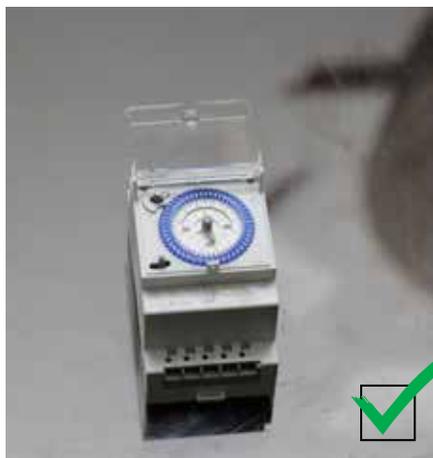
Ampoules mal réparties sur le lustre



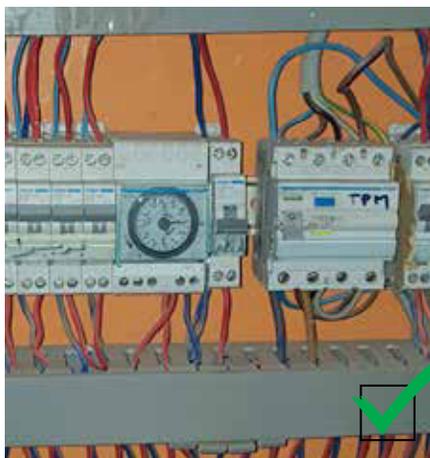
Ampoules bien réparties sur le lustre

Gestion intelligente de l'éclairage pour l'extérieur et les sanitaires

Il est recommandé de combiner les projecteurs extérieurs de la mosquée avec un minuteur ou un interrupteur crépusculaire qui peut être programmé pour que les projecteurs s'allument au coucher et s'éteignent au lever du soleil. Le minuteur doit être reprogrammé manuellement chaque saison alors que l'interrupteur crépusculaire s'allume et s'éteint automatiquement au coucher et lever du soleil.



Minuteur avant installation



Minuteur après installation

Quand les sanitaires sont bien éclairés par la lumière du jour, il est conseillé d'installer un minuteur qui ne sera utilisé que la nuit. Si les sanitaires ne sont pas bien éclairés, il est conseillé d'installer un détecteur de mouvement. Il existe aussi des détecteurs de mouvement avec des minuteries intégrées pour éviter que la lumière ne se déclenche en journée alors que la pièce est bien éclairée.



Sanitaires équipés de LED et de détecteurs de mouvements

8.3. Mesures recommandées concernant le chauffe-eau solaire

Choix de structure en acier galvanisé

Il est recommandé que la structure sur laquelle sont posés les capteurs solaires soit en aluminium ou en acier galvanisé pour éviter la rouille.

Réservoir d'eau pour le chauffe-eau solaire en cas de coupures d'eau

Il est très important que l'eau circule sans interruption dans le chauffe-eau solaire car l'arrivée d'air peut endommager et raccourcir la durée de vie du dispositif. Dans les régions avec des coupures d'eau, il est donc important de prévoir un réservoir ou château d'eau pour pouvoir alimenter le chauffe-eau solaire en cas de coupure.

Tuyaux accessibles en cas de panne

Dans les régions chaudes, il est conseillé de ne pas enterrer les tuyaux car en cas de fuite, il est préférable de ne pas avoir à « casser » l'installation. Garder les tuyaux d'eau chaude hors sol permet en plus de profiter de la chaleur du soleil pour conserver une température élevée.

Lutte contre le calcaire

Il existe plusieurs solutions pour lutter contre le calcaire, dont une installation solaire thermique en circuit fermé. Demandez conseil à votre professionnel par rapport à cet aspect.

8.4. Mesures recommandées concernant les panneaux photovoltaïques

Choix de structure en acier galvanisé

Il est recommandé que la structure sur laquelle sont posés les capteurs solaires soit en aluminium ou en acier galvanisé pour éviter la rouille.

Installation d'un afficheur pour sensibiliser

Les afficheurs permettent de montrer la production d'électricité, la consommation électrique et les émissions de CO₂ évitées en temps réel. Comme les installations situées sur le toit ne sont pas visibles depuis la rue, ils peuvent servir de support de sensibilisation pour les passants.



Exemple d'afficheur

8.5. Mesure recommandée concernant les appareils électriques

Ayez recours à des équipements (climatiseur, aspirateur, congélateur, etc.) de classe A++ ou A+++, c'est-à-dire qui consomment le moins d'électricité possible, vous permettra de continuer à faire baisser votre facture électrique.



Étiquette énergie

8.6. Mesure recommandée concernant la consommation d'eau

Dans les sanitaires, pour économiser l'eau, il est recommandé d'installer des boutons poussoirs qui s'arrêtent de couler automatiquement après un certain laps de temps.



Boutons poussoirs

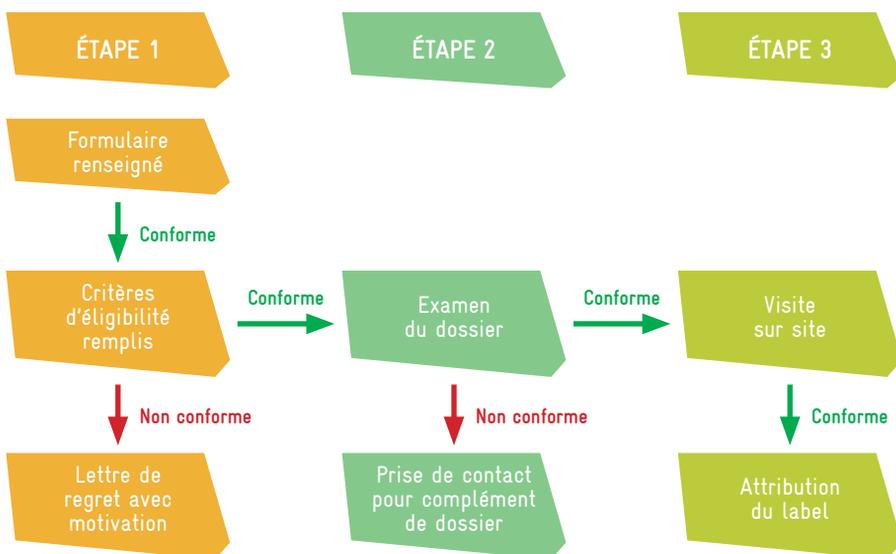
9. FAITES VOTRE DEMANDE DE LABEL EN QUATRE ÉTAPES

- Télécharger le formulaire de demande de labellisation Mosquée Verte ;
- Remplir le formulaire ;
- Réunir les pièces à fournir demandées dans le formulaire ;
- Scanner le dossier complet et envoyez-le par e-mail à contact@amee.ma ou envoyez le dossier papier (formulaire et documents remplis imprimés) dans une enveloppe adressée à :

AMEE

Espace les Patios 1^{er} Etage, Angle Av Anakhil et Av Ben Barka
Hay Riad – Rabat, Maroc

Le schéma ci-dessous décrit le processus de traitement de votre demande :



Si votre dossier est éligible, le comité de labellisation se rendra sur place dans la mosquée concernée pour vérifier et valider la labellisation. Une fois validée, les gérants de la mosquée labellisée recevront un certificat de labellisation ainsi que plusieurs outils que les gérants pourront accrocher dans la mosquée pour communiquer sur le label. Le label est valable deux ans. Une visite sera effectuée pour reconduire le label.

ROYAUME DU MAROC



Ministère des Habous
et des Affaires Islamiques

Méchouar Rabat
www.habous.gov.ma

amee
Agence Marocaine
pour l'Efficacité Energétique

Espace les Patios 1^{er} Etage,
Angle Av Anakhil et Av Ben Barka
Hay Riad - Rabat
Tél : 05 37 28 73 53/73
Fax : 05 37 71 79 29
contact@amee.ma
www.amee.ma

ROYAUME DU MAROC



Ministère de l'Energie, des Mines
et Développement Durable

Rue Abou Marouane
Essaadi BP : Rabat
Instituts 6208 - Haut
Agdal - Rabat - Maroc
Tél : 05 37 68 84 00
Fax : 05 37 68 88 63
www.mem.gov.ma